

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

27, RUE JEAN-DOLENT - PARIS (14^e)

TÉL.: GOB. 71-25

- Organisation non-gouvernementale accréditée auprès des Nations-Unies- Statut A -

PALESTINE D'ORIENTALE

UNE AFFAIRE CRUELLE EN INDONÉSIE.

La Fédération internationale des Droits de l'Homme, que préside M. J. Paul-Boncour, ancien Président du Conseil,

Vient d'adresser une protestation au Gouvernement indonésien, en raison des conditions contraires à toute Justice, dans lesquelles se déroulent à Djakarta le procès intenté, après deux ans de détention, à Léon JUNGSCHEIDT, citoyen hollandais, contre qui le Procureur requiert la peine capitale.

Interprète de l'émotion générale soulevée par ce procès, la Fédération internationale des Droits de l'Homme demande à l'Organisation des Nations-Unies de rappeler le Gouvernement indonésien au respect des principes fondamentaux inscrits dans la Charte de San Francisco et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

(19 mars 1956)